



COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRÉSENTS	VOTANTS
29	17	21

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre, à 18 heures 00, le Conseil municipal de la Commune de Biguglia, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GIABICONI, Maire de la commune de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 6 novembre 2023

Le quorum étant atteint, Pascale GIORDANO est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Présents : Jean-Charles GIABICONI - Noël TOMASI - Muriel BELTRAN - Maria GAROBY - Patrick GIGON - François LEONELLI - Marilyn MASSONI - Thérèse MACRI - Patricia BENIGNI - Mustapha RACHID - Paul POLI - Pascale GIORDANO - Jérôme CAPPELLARO - Laetitia OLIVESI - François-Marie LUCCHETTI - Claudia TORRE - François GRISANTI.

Absents excusés : Frédéric RAO (a donné procuration à Jérôme CAPPELLARO) - Marjorie PINDUCCI (a donné procuration à Noël TOMASI) - Antoine DEGERINE (a donné procuration à Paul POLI) - Jessica LOPES-BARROSO (a donné procuration à Pascale GIORDANO).

Absents : Jean-Pierre VALDRIGHI - Patrick EIDEL-GIUDICELLI - Marie-Noëlle SAROCCHI - Jacqueline RISTICONI - Dominique BENIGNI - Christelle CRUCIANI - Ariane ALBERGHI - Anthony GANDOLFI.

Délibération : N°76-13-11-23

Objet : Etude diagnostique pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le programme pluriannuel de rénovation du complexe Paul Tamburini - Plan de Financement.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

La Città di Biguglia accorde une importante réflexion au fonctionnement et développement de ses infrastructures sportives. Elle souhaite poursuivre la rénovation de sites tels que le Complexe Paul Tamburini qui accueille un public de tout âge pour la pratique du football essentiellement.

L'utilisation accrue de cet espace a occasionné une dégradation naturelle au fil des entrainements et rencontres multiples.

Au-delà de la vétusté et de fait de la dangerosité pour les pratiquants, il convient de considérer également l'évolution de la réglementation pour la pratique du sport qu'il s'agisse de l'échelon régional et potentiellement l'accession espérée par le club principal utilisateur à savoir le FJEB dans une compétition nationale.

Indépendamment du club Football Jeunesse Etoile Biguglia, il convient de noter que d'autres clubs sont « hébergés » au Complexe. Nous citerons à titre d'exemple le FC Bevincu qui évolue en championnat vétérans et y évolue en semaine essentiellement.

En moyenne ce sont 350 licenciés pour ne citer que ceux du FJEB qui utilisent le complexe en semaine, le week-end mais également un afflux très important de jeunes joueurs est à signaler lors du tournoi annuel.

Aussi, nous envisageons de réaliser un programme d'investissement pluriannuel

Reçu en préfecture
02B-212000376-20231117-76-13-11-23-DE
Date de télétransmission : 17/11/2023
Date de réception préfecture : 17/11/2023

Le projet de Complexe Paul Tamburini pourrait être un projet en plusieurs étapes :

Nous citerons par exemple la rénovation du terrain synthétique et son contour (projecteurs à changer et à mettre aux normes de la Fédération Française de Football), la construction de nouveaux vestiaires, etc...

Cela dit notre réflexion et l'importance de ce dossier pour notre commune, nous incite à être accompagné par un bureau d'études spécialisées afin de confirmer ou infirmer les pistes de réflexion évoquées ci-dessus.

Des éléments techniques et financiers en lien avec le développement durable seront apportés par une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Economie d'énergie, préservation de la ressource en eau, énergies renouvelables sont autant de thèmes que notre commune entend développer pour rendre ce complexe moderne et pertinent.

Le choix d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (plutôt que celui d'un maître d'œuvre directement) est encouragé par les services de la Collectivité de Corse (Direction du Sport Mission infrastructures sportives) et la DRAJES (Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports) qui a en charge pour le compte de l'État les fonds de l'Agence Nationale du Sport.

Le plan de financement proposé pour ce diagnostic et programme qui en découle est le suivant :

Organismes	Montants H.T.	%
Cità di Biguglia	16 000,00 €	50 %
Collectivité de Corse- Direction Sport Mission Infrastructures Sportives	16 000,00 €	50 %
Total	32 000,00 €	100 %

Le Conseil municipal ouï l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

ARTICLE PREMIER : D'approuver l'étude diagnostique pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le programme pluriannuel de rénovation du complexe Paul Tamburini.

ARTICLE 2 : D'approuver la proposition de la SAS BVP Ingénierie ainsi que le plan de financement comme suit :

Organismes	Montants H.T.	%
Cità di Biguglia	16 000,00 €	50 %
Collectivité de Corse- Direction Sport Mission Infrastructures Sportives	16 000,00 €	50 %
Total	32 000,00 €	100 %

ARTICLE 3 : D'autoriser le Maire à signer toutes pièces utiles à la sollicitation de la subvention auprès de la Collectivité de Corse (Direction du Sport Mission infrastructures sportives).

DIT que la présente délibération fera l'objet d'une publication au registre des délibérations de la Commune et d'un affichage sur le site internet de la Ville (Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021).

VOTE A L'UNANIMITÉ.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean-Charles GIABICONI

Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20231117-76-13-11-23-DE
Date de télétransmission : 17/11/2023
Date de réception préfecture : 17/11/2023